

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 35

Artikel: La Saint-Louis
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an 4 fr. —
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépiuet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

La Saint-Louis.

Chaque année, le 25 août, les enfants des divers quartiers de Lausanne, fêtent Saint-Louis. Pour subvenir aux menus frais de cette réjouissance, nous les voyons, plusieurs jours à l'avance, quêter dans les maisons et même arrêter les passants dans la rue comme de petits mendiants, ce qui n'a pas manqué de produire une impression désagréable chez quelques étrangers peu initiés à ces mœurs locales. Tous, garçons et fillettes, rivalisent de zèle pour l'ornementation de la place de fête ; c'est à qui apportera le plus grand sapin, le lierre le plus touffu, la guirlande la mieux ornée. Enfin, le grand jour arrive, le rond de danse s'illumine, les petits drapeaux flottent et l'harmonica enroué met en liesse toute cette jeunesse sémillante qui chante, saute, danse, boit même du petit blanc et croque des gaufres, à la grande joie de toutes les mamans du voisinage.

D'un autre côté, nombre de personnes fêtent et offrent des fleurs aux *Louis* et *Louises* de leurs familles, aux amis et amies qui portent ce nom. Aussi les marchés aux fleurs de mercredi et de jeudi étaient-ils vraiment magnifiques ; jamais la place de St-François et les trottoirs de nos rues n'ont été si richement ornés par les horticulteurs. La vente doit avoir été bonne, car on ne pouvait faire dix pas sans rencontrer des acheteurs chargés de fuchsias, de géraniums, de bégonias, de verveines, de vanilles ou autres plantes.

Ces fêtes enfantines n'ont, il est vrai, rien de mauvais ; cette habitude d'offrir des fleurs aux parents et amis qui par leur baptême sont placés sous l'invocation de Saint-Louis, est un charmant témoignage d'amitié et de galanterie ; mais en définitive qu'est-ce que tout cela signifie, au fond, pour nous autres protestants ? Pourquoi choisir cette date, pourquoi ces cadeaux, ces réjouissances sous le patronnage d'un saint ?... Telle est la question qu'on se pose généralement, et à laquelle cependant il n'est pas difficile de répondre.

La Saint-Louis, chez nous, telle que nous la fêtons, est tout simplement un reste de catholicisme qui n'a sa raison d'être que pour nos jardiniers. Pendant le moyen-âge, on multiplia outre mesure les fêtes consacrées à célébrer la mémoire des saints ; le christianisme était tombé, sous ce rapport, dans un excès si ridicule, qu'on vit souvent

des évêques donner l'ordre de réduire le nombre des fêtes chômées.

La Réformation, on le sait, n'était pas très goûlée de nos ancêtres ; aussi fallut-il la main énergique des Bernois, pour l'implanter parmi eux. L'austérité du protestantisme ne plaissait guère à notre laisser-aller ; et lorsque le catholicisme fut banni de notre sol, il en resta néanmoins, de nombreuses racines, dont les rejets produisent encore quelques feuilles par ci par là. Ainsi nous sommes grands amateurs des cloches, qui se font entendre à l'ouverture et à la clôture de nos fêtes et dans maintes occasions. Et il n'y a pas si longtemps encore, qu'à certains jours de l'année le peuple de chaque quartier de Lausanne, dansait autour de sa fontaine, jadis consacrée à saint Jean, à saint François, à saint Laurent, etc.

En résumé, pourquoi fêter Louis plutôt que Charles, Henri, François, Julien ou Nicolas ? pourquoi surtout, fêter ses parents et ses amis au jour du patron, plutôt qu'à l'anniversaire de leur naissance ?...

L. M.

Le dépôt.

Plusieurs fois déjà, les colonnes de ce journal ont contenu des articles descriptifs des anciennes solennités militaires cantonales, avant-revues, fêtes d'officiers, etc., et toujours ces articles, sous une apparence légère, cachaient une larme de regret en faveur de ce bon vieux temps. Leurs auteurs, sans s'en douter, laissaient voir qu'ils préféraient de beaucoup l'ancien régime à notre organisation actuelle.

Eh bien, au risque d'entrer ici en guerre ouverte avec les pères de ces charmants articles, je tiens à déclarer que notre nouvelle organisation militaire, si souvent injustement critiquée, a de bons côtés. Quant à moi je lui serai reconnaissant toute ma vie pour le simple fait d'avoir supprimé cette absurde institution militaire cantonale qu'on appelait alors « le dépôt ». Ceux de mes lecteurs qui ont passé par cette rude épreuve, se garderont bien, j'en suis sûr, de me contredire.

Le dépôt !!! Voilà bien un de mes souvenirs les plus désagréables. Les dimanches d'été un maudit tapin de bataillon, en petite veste et en bonnet de police, parcourait les rues de notre bonne ville, à 5 heures du matin, frappant sur sa peau